

VENDREDI, 13 NOVEMBRE 1925

La plus terrible des punitions pesant sur l'homme pas d'être condamné à mourir mais à vieillir.

DIFFERENTES MANIERES D'AIDER NOTRE JOU... 1.—En s'y abonnant payant son abonnement. 2.—En lui procurant de beaux abonnements. 3.—En le faisant lire. 4.—En lui apportant une bibliothèque littéraire. 5.—En sollicitant des amis à son intention. 6.—En encourageant nos auteurs, disant que vous aimez leurs annonces dans notre journal.

LE COIN DES AMOUREUX

Il y a des amoureux qui sont courts et d'autres qui sont longs. Les courts sont ceux qui ne se marient pas, les longs sont ceux qui se marient.

Il y a des amoureux qui sont riches et d'autres qui sont pauvres. Les riches sont ceux qui ont de l'argent, les pauvres sont ceux qui n'en ont pas.

Il y a des amoureux qui sont intelligents et d'autres qui sont bêtes. Les intelligents sont ceux qui savent ce qu'ils veulent, les bêtes sont ceux qui ne savent rien.

Il y a des amoureux qui sont honnêtes et d'autres qui sont méchants. Les honnêtes sont ceux qui disent la vérité, les méchants sont ceux qui mentent.

Il y a des amoureux qui sont fidèles et d'autres qui sont infidèles. Les fidèles sont ceux qui restent avec leur amour, les infidèles sont ceux qui le quittent.

Il y a des amoureux qui sont doux et d'autres qui sont brutaux. Les doux sont ceux qui traitent bien leur amour, les brutaux sont ceux qui le maltraitent.

Il y a des amoureux qui sont patients et d'autres qui sont impatientes. Les patients sont ceux qui attendent, les impatientes sont ceux qui se précipitent.

Il y a des amoureux qui sont courageux et d'autres qui sont lâches. Les courageux sont ceux qui ne craignent rien, les lâches sont ceux qui ont peur.

Il y a des amoureux qui sont généreux et d'autres qui sont égoïstes. Les généreux sont ceux qui partagent, les égoïstes sont ceux qui gardent tout pour eux.

Il y a des amoureux qui sont sincères et d'autres qui sont hypocrites. Les sincères sont ceux qui sont honnêtes, les hypocrites sont ceux qui cachent leurs véritables sentiments.

Il y a des amoureux qui sont vaillants et d'autres qui sont lâches. Les vaillants sont ceux qui se battent pour leur amour, les lâches sont ceux qui le lâchent.

Il y a des amoureux qui sont braves et d'autres qui sont timides. Les braves sont ceux qui ne craignent pas, les timides sont ceux qui ont peur de parler.

Il y a des amoureux qui sont fiers et d'autres qui sont humbles. Les fiers sont ceux qui se croient supérieurs, les humbles sont ceux qui se croient inférieurs.

Il y a des amoureux qui sont forts et d'autres qui sont faibles. Les forts sont ceux qui ne se laissent pas impressionner, les faibles sont ceux qui se laissent impressionner.



LE COIN DES AMOUREUX



LE COIN DES AMOUREUX

Il y a des amoureux qui sont intelligents et d'autres qui sont bêtes. Les intelligents sont ceux qui savent ce qu'ils veulent, les bêtes sont ceux qui ne savent rien.

Il y a des amoureux qui sont honnêtes et d'autres qui sont méchants. Les honnêtes sont ceux qui disent la vérité, les méchants sont ceux qui mentent.

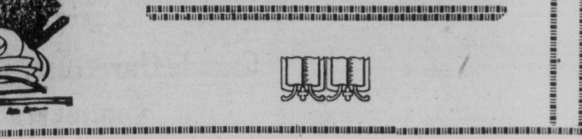
Il y a des amoureux qui sont fidèles et d'autres qui sont infidèles. Les fidèles sont ceux qui restent avec leur amour, les infidèles sont ceux qui le quittent.

Il y a des amoureux qui sont doux et d'autres qui sont brutaux. Les doux sont ceux qui traitent bien leur amour, les brutaux sont ceux qui le maltraitent.

Il y a des amoureux qui sont patients et d'autres qui sont impatientes. Les patients sont ceux qui attendent, les impatientes sont ceux qui se précipitent.

Il y a des amoureux qui sont braves et d'autres qui sont timides. Les braves sont ceux qui ne craignent pas, les timides sont ceux qui ont peur de parler.

La Page des ENFANTS



ne légèrement sur ses talons, et imprime à l'oeuf un mouvement de cadence; cette récréation est extrêmement agréable.

Les quatre rois invisibles. — On prend quatre rois; dessous le dernier on met deux autres cartes différentes que l'on cache adroitement, ensuite on ne montre que les quatre rois, et on met ces six cartes sur le jeu on prend un roi que l'on met dessus, une des cartes indifférentes que l'on met vers le milieu du jeu, l'autre que l'on place de même, et on fait voir qu'il reste un autre roi dessous. On fait couper, et comme il reste trois rois dessous le jeu, les quatre rois se trouvent alors réunis ensemble au milieu du jeu.

NE MOUBLIE PAS "Maman, disait un jour Sophie pourquoi, en Allemagne, appelle-t-on 'Vergiss mein nicht' (ne m'oublie pas) ces jolies fleurs, toutes petites, d'un bleu tendre avec un point jaune au milieu, et qui croissent en abondance au bord de ce ruisseau abondant? — Ma chère enfant, répondit la mère, ce nom est fort ancien, et voici ce que l'on raconte sur son origine: Une dame dit le mari était sur le point de partir pour un long voyage l'accompagna jusqu'au bord d'un ruisseau, où ils se firent les derniers adieux. Apercevant ces jolies petites fleurs bleues, elle en cueillit quelques-unes et les présenta à son époux, qui les plaça dans son portefeuille pour les conserver comme un souvenir. 'Et toi aussi, ma chère amie, disait-il à son épouse, chaque fois que tu verras une de ces fleurs, pense à moi, et 'ne m'oublie pas!' Depuis ce moment on a donné ces fleurs ce nom symbolique, qui leur est resté jusqu'à nos jours."

Sophie reprit: "Mais moi je n'ai pas encore été dans le cas de me séparer de mes parents, de mes frères et de mes sœurs ou de mes amis; de qui donc cette fleur pourrait-elle me rappeler le souvenir?" La mère répondit: "Je vais t'apprendre celui à qui cette fleur doit te faire penser: à Dieu, qui l'a créée. Chaque fleur des jardins ou des champs est un souvenir qui nous rappelle le Créateur. Oui, chaque fleur des champs semble dire à ton coeur: De n'oublier jamais ton divin Créateur."

*En France on les nomme 'myosotis'; cependant on commence à adopter le nom allemand un peu francisé. Christophe SCHMIDT.

Savez-vous quel est l'homme le plus extravagant? Celui qui se sert de aiguilles du chapeau de sa femme pour nettoyer ses pipes.

LE COIN DES SUPERSTITIEUX

LE COIN DES SUPERSTITIEUX

LE COIN DES SUPERSTITIEUX

REGLEMENT NUMERO...

Un Règlement de la Municipalité de la Ville d'Ottawa autorisant un emprunt de \$12,000.00 sur débiteurs pour fins d'achat d'un terrain et pour l'érection et l'aménagement des édifices pour le Marché de la Partie Ouest.

Considérant qu'il est opportun qu'un marché public soit établi au nord de la rue Wellington et à l'ouest de l'avenue Parkdale dans le Quartier Victoria;

Et considérant qu'il est estimé que la somme de \$12,000.00 sera nécessaire pour fin d'acheter le terrain pour cet objectif et pour l'érection et l'aménagement des édifices sur icelui;

Et considérant qu'il est opportun d'emprunter ladite somme sur débiteurs payables en une période de dix (10) ans suivant la date de leur émission, de façon que le montant total payable quant au principal et à l'intérêt de chaque versement du principal soit de \$100.00 ou un multiple d'icelui et que les versements annuels quant au principal et à l'intérêt puissent différer suffisamment pour permettre cela;

Et considérant que le montant de toutes les propriétés taxables dans la Ville d'Ottawa, suivant le dernier rôle d'évaluation d'icelle est de \$11,615,642.22.

Et considérant que la dette obligatoire actuelle de ladite Municipalité, exclusive des dettes pour Améliorations Locales, est de \$18,451,996.36, dont pas une partie n'est en souffrance quant au principal ou l'intérêt.

Conséquemment, le Conseil Municipal de la Municipalité de la Ville d'Ottawa décreta ce qui suit:

1. La somme de douze mille piastres (\$12,000.00) sera empruntée par la Municipalité d'une banque, compagnie ou personne qui sera prête à prêter icelle, pour l'achat d'un terrain se rapportant au Marché de la Partie Ouest, et pour l'érection et l'aménagement des édifices sur icelui.

2. Pour fin d'emprunter ladite somme de \$12,000.00 des débiteurs de la Municipalité d'un même montant seront émises en décaissements de \$50.00 de monnaie canadienne chacune, qui seront toutes datées du premier jour de juillet, 1926.

3. Lesdites débiteures devront être payables en versements annuels aux dates et de la façon se présentant dans le détail suivant, et les montants respectifs quant au principal et à l'intérêt payables durant le cours desdites débiteures seront comme suit:

REGLEMENT No 6066

Un Règlement pour prendre les votes des électeurs de la Ville d'Ottawa qualifiés pour voter sur les Règlements d'argent sur une certaine question y mentionnée.

Le Conseil Municipal de la Municipalité de la Ville d'Ottawa décreta ce qui suit:

1. La question suivante sera soumise pour obtenir l'opinion des électeurs de la Ville d'Ottawa qualifiés pour voter sur les Règlements d'argent et même temps et aux mêmes endroits fixés pour prendre le scrutin de l'élection du Conseil Municipal de la Municipalité pour l'année 1926:

"Approuvez-vous la demande par la Municipalité à la Législature pour l'autorité de prélever sur débiteurs et payer au Canadien National la moitié du coût de l'établissement d'une nouvelle cour de chemin de fer au sud-est de la Rivière Rideau et du montant nécessaire pour la révision des rails à l'ouest de la Baie Graham, au coût total pour la Ville de pas plus de \$350,000.00, lesdits argents devant être payés à ladite compagnie à condition qu'elle enlève ses courtes rues Bank et Elgin et qu'elle les transfère au dit emplacement et abandonne la circulation des trains directs entre le Canal et la Limite ouest de la Ville?"

Donné sous le Scellé de la Municipalité de la Ville d'Ottawa ce 2me jour de novembre, A.D. 1925. (Signé) JOHN BALHARRIE, Maire.

Prenez avis que ce qui précède établit exactement la question autorisée par le Règlement No 6066 de la Municipalité de la Ville d'Ottawa devant être soumis aux votes des électeurs, au même temps et aux mêmes endroits que ceux désignés pour le scrutin de l'élection annuelle du Conseil Municipal de ladite Ville, pour l'année 1926, et les Présidents d'Élection nommés pour présider à l'élection prendront le vote, et que le 4me jour de décembre, 1925, à dix heures de l'avant-midi, dans la Salle du Conseil, Hôtel de Ville, a été choisi pour la nomination des personnes qui présideront aux divers postes de scrutin et à l'addition finale des votes par le Greffier. (Signé) NORMAN H. H. LETT, Greffier de la Ville.

REGLEMENT NUMERO... Un Règlement pour prolonger la durée d'office des membres du Conseil à deux (2) ans.

Le Conseil Municipal de la Municipalité de la Ville d'Ottawa décreta ce qui suit:

1. La durée d'office des membres du Conseil de la Ville de la Municipalité de la Ville d'Ottawa, élu en l'année 1926 et dans la salle sera de deux (2) ans.

Donné sous le Scellé de la Municipalité de la Ville d'Ottawa, ce 2me jour de novembre, A.D. 1925. (Signé) JOHN BALHARRIE, Maire.

ette fin prendront les votes; et que le quatrième jour de décembre, 1925, à dix heures de l'avant-midi, à l'Hôtel de Ville, dans la Ville d'Ottawa, a été choisi pour la nomination des personnes qui présideront aux postes de scrutin et à l'addition finale des votes par le Greffier, et que si l'assentiment des électeurs est obtenu pour ledit règlement, il sera pris en considération par le Conseil Municipal de ladite Municipalité à une assemblée d'icelui qui aura lieu à l'expiration d'un mois à partir de la première publication de cet avis, et que ladite publication fut faite le 5me jour de novembre, A.D. 1925. (Signé) NORMAN H. H. LETT, Greffier.

REGLEMENT No 6067 Un Règlement pour obtenir l'opinion des électeurs de la Ville d'Ottawa sur une question se rapportant à une modification proposée dans la méthode de l'évaluation des terrains, des revenus d'aires et personnels pour fins de taxation.

Le Conseil Municipal de la Municipalité de la Ville d'Ottawa décreta ce qui suit:

1. La question suivante sera soumise pour obtenir l'opinion des électeurs de la Ville d'Ottawa au même temps et aux mêmes endroits fixés pour prendre le scrutin de l'élection du Conseil Municipal de la Municipalité pour l'année 1926:

"Approuvez-vous la réduction de l'évaluation actuelle de la Ville sur les revenus d'affaires et personnels, et les améliorations à raison de dix par cent jusqu'à ce que cinquante par cent soit exempté; et si les services de la Ville exigent les taxes manquant ainsi, l'évaluation sera établie sur tous les terrains de la Ville?"

Donné sous le Scellé de la Municipalité de la Ville d'Ottawa, ce 2me jour de novembre, A.D. 1925. (Signé) JOHN BALHARRIE, Maire.

Prenez avis que ce qui précède présente exactement la question autorisée par le Règlement No 6067 de la Municipalité de la Ville d'Ottawa devant être soumis aux votes des électeurs en même temps et aux mêmes endroits que ceux fixés pour le scrutin de l'élection annuelle du Conseil Municipal de ladite Ville pour l'année 1926, et les Présidents de l'élection nommés pour présider aux divers postes de scrutin prendront le vote;

De 1902 à 1914 inclusivement, la Compagnie a dépensé \$336,000,000 en voies doubles, travaux de terrassement et de réduction des pentes, terminus, chantiers à marchandises, ateliers, et autres améliorations tombant sous la rubrique "capital".

De cette somme, les actionnaires ont payé \$262,100,000 pour \$195,000,000 d'actions, valeur au pair, ou plus de \$134

\$23, le réseau de la Compagnie est de 7,000 à 13,600 milles, alors que ses charges fixes annuelles ne dépasseront celles de 1899 que de \$6,650,000. La dette obligatoire diminua de \$47,000,000 à \$3,650,000.

et que le 4me jour de décembre, 1925, à dix heures de l'avant-midi dans la Salle du Conseil, Hôtel de Ville, a été choisi pour la nomination des personnes qui présideront aux divers postes de scrutin et à l'addition finale des votes par le Greffier. (Signé) NORMAN H. H. LETT, Greffier de la Ville.

AVIS PUBLIC Avis Public est par les présentes donné que Son Honneur le Juge du Comté de Carleton, à la demande de la Municipalité de la Ville d'Ottawa, a désigné jeudi, le 24me jour de décembre, A.D. 1925, à 10.30 heures de l'avant-midi dans Ses Chambres à la Cour dans la Ville d'Ottawa, pour la considération d'un Règlement de la Municipalité d'Ottawa, lu par le Conseil Municipal de ladite Municipalité pour la première fois le Deuxième jour de Novembre courant, proposant de changer les noms de certaines rues dans ladite Ville comme suit, c'est-à-dire:

Nom actuel No Rég. Nom de la rue du Plan Central 168714Ave Renfrew Terrace Rue Grove, 8 Rue Cornwall Ave Huron 106706 Ave Algonquin Maple M-51 Ashbury Place (Titres de terrain) Place Rue Margaret Rue Louise 27 et 31155 Rue Sophia 2545 Rue Willow Rue Pine 16 et 30425 Rue Olive 92 1/2 Ave Gladstone Chemin Bethany 106706 Rue Cayuga Ave Grosvont 115, 109930 Rue 164639 et 171815 Rue Howick Ave Muchmor 164639 et 171815

ET pour entendre ceux qui présentent les changements ainsi que toutes les personnes qui sont opposées à ces changements et qui désirent être entendues, ou toutes autres personnes, que ledit Juge jugera opportun d'entendre. DATE à Ottawa ce 3me jour de novembre A.D. 1925. F. B. PROCTOR, Procureur de la Demanderesse.

J'approuve par les présentes l'Avis sus mentionné et j'ordonne que ledit avis soit publié une fois dans la "Gazette d'Ontario" au moins deux semaines, avant le dit 24me jour de décembre A.D. 1925, et une fois par semaine durant quatre semaines dans un journal quotidien publié dans la Ville d'Ottawa. DATE à Ottawa ce 3me jour de novembre A.D. 1925. (Signé) A. CONSTANTINEAU, Juge de Comté du Comté de Carleton.

T. St-Jacques REPARAGE DE Radiateurs d'Automobiles, de Truck, Tracteurs, Camions, etc. Nous faisons une spécialité du réparation des radiateurs seulement qu'ils soient trop chauffés, gelés, défoncés, tordus ou crevés, ainsi que "recoirage". Une visite est sollicitée.

218 Murray Tél. R. 1731-w

THE OTTAWA GAS CO. 35, RUE SPARKS Tél.: Queen 5000

ABONNEZ-VOUS AU "CANADIEN"

A NOS LECTEURS

Vous ne sauriez croire le bien que vous ferez à notre journal en achetant de nos annonces et en leur disant que vous avez vu leur annonce dans "Le Canadien". Nous comptons sur votre encouragement.

Vaut mieux être assuré que désappointé

Faites votre provision de combustible dès maintenant tandis qu'il y a abondance.

Le meilleur moyen d'obtenir la plus grande valeur pour chaque piastre dans l'achat de combustible en ville est

NOTRE COKE NOUVEAU PROCEDE \$13.00 LA TONNE

Se présente en deux gros-seurs — Gros (Egg) et Moulu (Stove)

Propre, dur, léger et tout rempli de calories.

Commandez maintenant THE OTTAWA GAS CO.

ABONNEZ-VOUS AU "CANADIEN"

Les Détenteurs d'Actions Ordinaires DU Pacifique Canadien

LES DETENTEURS d'actions ordinaires et privilégiées de la Compagnie sont les véritables propriétaires du Chemin de Fer du Pacifique Canadien. Ils détiennent pour \$260,000,000 d'actions ordinaires et \$93,335,000 d'actions privilégiées.

En moyenne, les actionnaires ordinaires ont payé \$112 par action et leurs contributions de \$31 par action, à même les excédents qui leur appartiennent, représentent conséquemment \$143 par action, ou \$371,800,000 en espèces au comptant.

De 1902 à 1914 inclusivement, la Compagnie a dépensé \$336,000,000 en voies doubles, travaux de terrassement et de réduction des pentes, terminus, chantiers à marchandises, ateliers, et autres améliorations tombant sous la rubrique "capital".

De cette somme, les actionnaires ont payé \$262,100,000 pour \$195,000,000 d'actions, valeur au pair, ou plus de \$134

\$23, le réseau de la Compagnie est de 7,000 à 13,600 milles, alors que ses charges fixes annuelles ne dépasseront celles de 1899 que de \$6,650,000. La dette obligatoire diminua de \$47,000,000 à \$3,650,000.

Et ceci, en dépit du fait que les salaires, au Canada, sont aussi élevés que ceux des Etats-Unis, que le coût des rails, du combustible, et autres fournitures, et que la relation proportionnelle de la population à la longueur, en milles, du réseau est inférieure à celle de toute autre contrée.

L'administration financière du Pacifique Canadien a été avantageuse à toute notre population et la coopération des actionnaires, en cette sphère, a donné aux Canadiens les taux de transport de voyageurs et de marchandises les moins coûteux du continent.

Le Pacifique Canadien Est, Essentiellement, Canadien et pour les Canadiens.

Le Pacifique Canadien

Le Pacifique Canadien

Le Pacifique Canadien